

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le 28 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

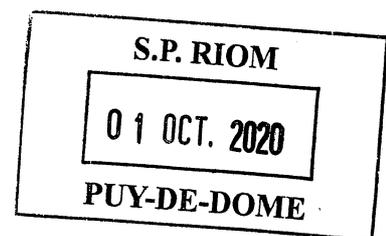
Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

QUESTION N° 17

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Proposition de membres.

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2020.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans le cas de la commune de Riom, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) du Puy de Dôme. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Ainsi pour permettre cette désignation, le conseil municipal est amené à proposer une liste de 32 contribuables parmi lesquels le DDFIP désignera 8 titulaires et 8 suppléants.

S.P. RIOM

01 OCT. 2020

PUY-DE-DOME

Le Conseil Municipal est invité à :

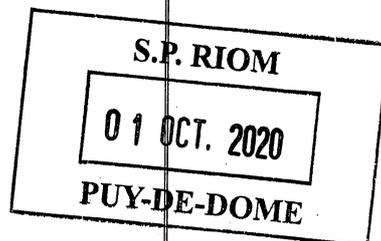
- désigner Mme Evelyne VAUGIEN, en sa qualité de quatrième adjointe, en tant que présidente de la Commission Communale des Impôts directs,
- de proposer la liste des 32 contribuables suivants pour la désignation des 16 commissaires :

Commissaires titulaires :

- 1 - Yannick CATEAU – 11chemin de la Chabanne – 63200 RIOM
- 2 - Eric HURTUBISE – 31 rue du Beau Pré – 63200 RIOM
- 3 - Alexis BURLACOT – 1 rue de l'Intendance d'Auvergne – 63200 RIOM
- 4 - Jean Paul LEBREC – 3 rue Croiser – 63200 RIOM
- 5 - Nicole PICHARD - 15 bis rue du Colombier Lanore – RIOM
- 6 - Jean-Pierre MANAUD – 37 route des Martres de Madargues – 63200 RIOM
- 7 - Jean-Louis BERGERON - 3, rue des Martres de Madargues – 63200 RIOM
- 8 - Jacques CARLET – 11 chemin de l'Aiguillon – 63200 RIOM
- 9 - Gérard SABATIER – 17, route de Marsat – 63200 RIOM
- 10 - Françoise GONZALEZ – 42 avenue de Dunkerque – 63200 RIOM
- 11 - Michèle GENTAL – 4 rue de la Nugeyre – Hameau de Volcans – 63200 RIOM
- 12 - Martine ONZON – 1 rue Simone de Beauvoir – 63200 RIOM
- 13 - Véronique FALGOUX - 28 rue du Sardon – 63140 CHATEL-GUYON
- 14 - François PASSELARD – 44, route de Vichy – 63430 LES MARTRES D'ARTIERE
- 15 - Mathéo HEBERT - 10 rue Saint-Amable – 63200 RIOM
- 16 - Marie-Alix DELAIRE - 4 rue des Charmettes – 63200 RIOM

Commissaires suppléants :

- 1 - Magali PELIZZARI – 19, rue du Moulin d'Eau – 63200 RIOM
- 2 - Jean Marc DUVERGER – 10 place Fernand Raynaud – 63200 RIOM
- 3 - Hugues CASSET – 22 rue Amiral Gourbeyre – 63200 RIOM
- 4 - Isabelle BIONNIER – 8, rue du Colombier Lanore – 63200 RIOM
- 5 - Thomas LOBO – 2 rue Amiral Gourbeyre – 63200 RIOM
- 6 - Marie-Paule VACHER : boulevard Desaix – 63200 RIOM
- 7 - Florence DUHAYON – rue du Torpilleur Sirocco – 63200 RIOM
- 8 - André COLOM – 56, rue du Moulin d'Eau – 63200 RIOM
- 9 - Bernard MONNET - 3 impasse Tacot des Batignolles Bât 6 – 63200 RIOM
- 10 - Luis DE ALMEIDA – 28 rue de Ronchalon – 63200 RIOM
- 11 - Palma NICOSIA – impasse des Vignes Froides – 63200 RIOM
- 12 - Mélanie NIEDZUVEICKA – rue d'Algemesi – 63200 RIOM
- 13 - Christiane STAVAST - 7, rue du Marthuret – 63200 RIOM
- 14 - Philippe BESNARD - 10 rue Grégoire de Tours – 63200 RIOM
- 15 - Claude GUICHETTE-DEBORD – 137, rue du Moulin d'Eau – 63200 RIOM
- 16 - Joëlle CHANIER – 31, rue de l'Horloge – 63200 RIOM



APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

